

A la UNE :

Connaissez-vous la part de votre rémunération qui ne sera pas automatiquement reprise dans le cadre du transfert de votre contrat de travail chez Banque des Caraïbes/MY MONEY BANK/CERBERUS ?

(Si le projet abouti)

Nous sortons d'un **nouvel échange avec la Direction HSBC et les Dirigeants de MY MONEY BANK**, Eric SHEHADEH et Isabelle MEGHNAGI.



Quels sont les enjeux en matière de rémunération si votre contrat de travail est transféré dans le cadre de l'article L1224-1 ?

C'est très simple :

Il suffit que vous vous rendiez sur MyPeopleDoc pour consulter votre **BSI** (Bilan Social Individuel) : Une fois passé la ligne avec votre rémunération brute individuelle, vous trouverez les 8 pages reprenant les autres éléments de rémunérations et avantages issus des accords d'entreprises négociés par les organisations syndicales avec HSBC.

⇒ **Cela peut représenter jusqu'à 20% de votre rémunération.**

Que vont devenir ces accords ?

Dans l'attente ou faute d'un nouvel accord, les dispositions contenues dans les accords HSBC continueront à s'appliquer pendant 15 mois (12 mois + 3 mois de préavis). Au-delà et faute d'accord, c'est le dispositif en vigueur chez BANQUE DES CARAÏBES qui s'appliquera.

FO a demandé à maintenir les accords négociés chez HSBC pour les 3884 salariés qui seront transférés à la Banque des Caraïbes.

MY MONEY BANK a donné le ton :

- Nous n'aurons pas le meilleur des 2 mondes (le meilleur de Banques des Caraïbes 103 salariés + le meilleur d'HSBC 3 884 salariés)
- MY MONEY BANK a trouvé que notre proposition n'était pas sérieuse et estime que le fait d'organiser des élections de représentants du personnel à notre arrivée et de s'engager à négocier devrait suffire à nous rassurer.

FO a demandé un tableau comparatif des statuts HSBC et BANQUE DES CARAÏBES pour acter les enjeux.

MY MONEY BANK refuse de formaliser une comparaison sur un document !

Les écarts de statuts seraient-ils aussi importants qu'elle ne souhaite pas les mettre en exergue ?



FO HSBC Continental Europe

38 Avenue Kleber
75116 Paris

Tel : 01 41 02 66 48 ou 01 58 13 84 55



Ne pas jeter sur la voie publique

Restez informés et connectés à FO HSBC



Exprimez-vous@fo-hsbc.fr



www.fo-hsbc.fr



twitter.com/fohsbc



facebook.com/fohsbc

Concrètement quels sont les enjeux ?

Ci-dessous une liste non-exhaustive :

- ✓ **Abondement sur Epargne Salariale** (jusqu'à 2 884 € chez HSBC)
- ✓ **PERCO** et possibilité de transférer 10 jours par an depuis le CET sans charges sociales, ni IR.
- ✓ **Primes à caractère social** (prime parentale, rentrée scolaire, garde d'enfants, chèques vacances, indemnités de transports...) plusieurs centaines d'euros
- ✓ **Régime de Prévoyance** = indemnités journalières complétant la sécurité sociale, incapacité de travail, invalidité, capital décès, rente éducation... Pour mémoire, c'est HSBC qui prend en charge le maintien du salaire la première année et non un organisme de prévoyance.
- ✓ **Régime de frais de santé** (complémentaire au régime général=> il n's'agit de renégocier le remboursement de chaque prestation, trouver un organisme qui nous prenne en charge avec de bonnes conditions alors que nous serons deux fois moins nombreux que chez HSBC, la participation employeur à la cotisation)
- ✓ **CET et CET Long terme**
- ✓ **Prime de fidélité** attribuées après 20, 30, 35 et 40 ans
- ✓ **Congés pour évènements familiaux**
- ✓ **CSE** avec un budget négocié avec HSBC il y a des années permettant de financer les activités sociales et culturelles (voyages, colonies, culture, Noël...)
- ✓ **Temps de travail** avec les possibilités de temps partiel
- ✓ **Télétravail**
- ✓

Et quid de nos **USAGES** qui seront également perdus au bout de 15 mois si MMB refuse de nous les reprendre ? Tous ces éléments, qui font partie de votre rémunération, vont être remis en jeu dans le cadre de la cession et seront soumis à négociation avec le nouvel employeur, qui nous a déjà annoncé qu'il ne pouvait s'engager à tout maintenir.



FO a rappelé que la rémunération était un élément essentiel de la motivation des salariés.

Les accords dont bénéficient les salariés sont écrits, connus aujourd'hui. Ils seront les mêmes dans 2 ans.

FO affirme qu'il n'y a pas besoin d'attendre le closing pour que MMB rassure les salariés quant à leur rémunération.

Les Dirigeant MMB nous demandent de leur faire confiance.

Ils nous disent ne pas vouloir faire des économies sur le dos des salariés.

FO répond que « ce n'est pas une question de confiance ;

C'est juste notre responsabilité d'élus de ne pas signer un chèque en blanc. »

Syndiquez-vous à FO et travaillons ensemble longtemps

FO le syndicat qu'il vous faut !



FO HSBC Continental Europe

38 Avenue Kleber
75116 Paris

Tel : 01 41 02 66 48 ou 01 58 13 84 55



Ne pas jeter sur la voie publique

Restez informés et connectés à FO HSBC



Exprimez-vous@fo-hsbc.fr



www.fo-hsbc.fr



twitter.com/fohsbc



facebook.com/fohsbc